

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES ACTIVER LES REMBOURSEMENTS

POUR LES REJETS

Conditions générales

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M23-0028833

190927

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 815

Société : Royal AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Bar-Kouki KABBOURA.

Date de naissance : 01/01/1947

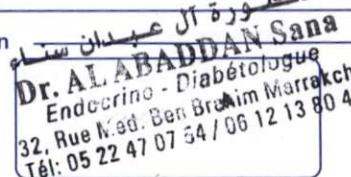
Adresse : 86 Rue Ahmed El Nejetti - 2ème étage
Casablanca

Tél. : 0522237517

Total des frais engagés : 24.55,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



27 SEP. 2023

Bar-Kouki Kaboua Age: 76 ans.

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

DT 1 Periode 1 Carence vit D

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

17 JAN. 2024

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca **ACCUEIL** Le : 07/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 SEP. 2023	C	2	300 Dh	Dr AL ABADDAN SANA ENDOCRINO - DIABETOLOGUE INP : 081007856 06 71 21 38 72 AL ABADDAN Sana Diabetologue Sekim Marakhi 13 80 1
21/9/23	C	2	Gratis	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Chéquier du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
129, BIS PR 19, Oisselma 76200 TÉL.: 05 22 41 32 32	27/09/23	129, BIS PR 19, Oisselma 76200 TÉL.: 05 22 41 32 32 129, BIS PR 19, Oisselma 76200 TÉL.: 05 22 41 32 32

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LE CRATIFICE DE BICLOPS 17, Bd BIR HABIB ICE: 001748356000 INPE: 093001196	21/09/03	13 3:620+HVT	855.20000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Maphar
Bd Alkamilia N° 6, Q1,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19.50 DH

Maphar
Bd Alkamilia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

Maphar
Dr. Alkamil N° 6, Q1
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V 19,50 DH

aphar
Alkima N° 6, QI,
Barnoussi, Casablanca
VEDOSE 100 000 U/2 ml
OL BUV
P.V. 19,50 DH

Maphar
Bd Alkimal N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV

5 113001 185030

5-113001-185030

P.P.V : 19,50 DH

الهاتف: ٥١٢١٣٨٠٤٥ / ٥٢٢٤٧٥٧٥٤
البريد الإلكتروني: sana@ciballa.com

بجزء من مسرحيات

الدار البيضاء، في

Casablanca, le

390.00 Barkouti Kaboura
437.00 ~~Gatous et folios 21/11/15~~
Fassia James 1's
1/2 - 1/2 - 0 } aps
A's Lyric 200 } mp
3130 14 sun 19.50 x 6
117.00 ~~1's~~ de dose
100 ap sun 115 x 2 sun
100 ap sun 1 sun x 2 sun
824.00 ~~1's~~ loin de mp 108.00 x 3
veca 5-8 sun aps mp
14 sun aps mp

الدكتورة آن عابد سنا
Dr. A. ABADDAN Sana
Endocrinio - Diabétologue
32, Rue Med. Ben Brakim Marrakchi
Tél: 05 28 47 07 54 / 06 12 13 80 45

LOT : 3192
PER : 03 - 26
P.P.V : 108 DH 00

LOT : 3192
PER : 03 - 26
P.P.V : 108 DH 00

LOT : 3946
PER : 05 - 26
P.P.V : 108 DH 00

Distribué par Ms
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.
P.P.V: 437,00 DH.



LOT 230747
EXP 02 2027
PPV 31.30

BILAN BIOLOGIQUE

Nom / Prénom: Barkouki Kabane Date: 21/9/13

Hématologie

- NFS - Plaquettes
- Réticulocyte
- Frottis Sanguin
- VS
- CRP

Glucose

- Glycémie à jeun
- GPP
- HbA₁C

Néphrologie

- Urée
- Créatinine
- Clairance de Créatinine
- Acide Urique

Ionogramme Sanguin

- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Ca⁺⁺
- Phosphore
- Mg⁺⁺

Bilan Lipidique

- Cholestérol Total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

Bilan Hépatique

- Phosphatases Alcalines
- Transaminases, ASAT, ALAT
- Gamma-GT
- Triglycérides

Autres:

Bilan Hémostase

- Temps de Prothrombine
- TCK
- Fibrinogène
- INR

Bilan Martial

- Fer Sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

Bilan Hormonal

- TSH
- T4L
- T3L
- AC ANTI TPO
- AC ANTI TG
- AC ANTI R TSH
- Cortisolémie de 8h
- FSH-LH
- OEstrogènes
- Testostérone
- Prolactine

Bilan Prostatique

- P.S.A Totale
- P.S.A Libre

Bilan Cardiaque

- CPK (créatinine Phosphokinase)
- Troponine

Bilan Phosphocalcique

- Dosage Vitamine D
- Calcémie
- Calciurie
- Phosphorémie

Groupe Sanguin

- ABO
- Rhésus
- RAI

Bilan Gestationnel

- TPHA-VDRL
- Sérologie Rubéole
- Sérologie Toxoplasmose

Ionogramme Urinaire

- Ca⁺⁺
- Phosphore
- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Urée
- Crétatinine

Examen des Urines

- ECBU
- Antibiogramme
- Protéinurie des 24h
- Microalbuminurie des 24h



Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane

117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca

Tél : 05 22 99 46 63/ 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083

Patente : 35870583

IF : 01006693

CNSS : 7070999

Compte bancaire : BMCI Casa Normandie

RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 21-09-2023

Mme Kabboura BARKOUKI

FACTURE N°

2309211020

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
PS	Prélèvement sang	E25	E
9105	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	E0	E
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B400	B
0100	Acide urique	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B

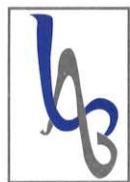
Total de B : 620

TOTAL DOSSIER

855.80 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cent cinquante-cinq dirhams quatre-vingts centimes

LABORATOIRE D'ANALYSES
DE BIOMÉDECINE
117, Bd Bir Anzarane, Casa
ICE: 001748386000083
INPE: 093001196



Prescripteur : Dr SANAA AL ABADANE

Dossier ouvert le : 21-09-2023 08:28

Édité le : 25-09-2023

Réf : 2309211020

Mme BARKOUKI Kabboura

Compte Rendu d'Analyse

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2 020/85901

Page 1 / 1

BIOCHIMIE SANGUINE

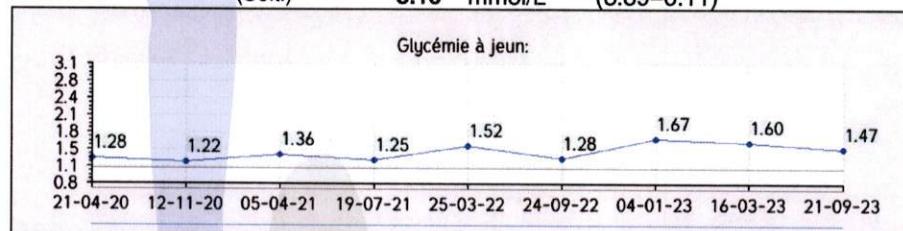
Roche Cobas 6000

16-03-2023

Acide Urique: 63.70 mg/l (<71.00) 74.00

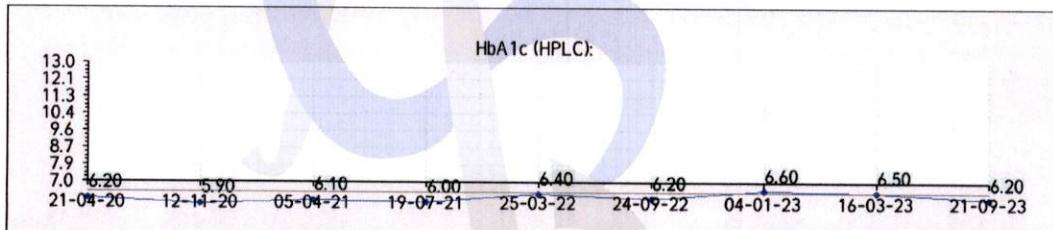
16-03-2023

Glycémie à jeun: 1.47 g/L (0.70-1.10) 1.60
(Soit:) 8.16 mmol/L (3.89-6.11)



16-03-2023

HbA1c (HPLC): 6.2 % (4.0-6.5) 6.5
(Arkray)
soit: 44 mmol/mol (20-48) 48



16-03-2023

Triglycérides: 1.69 g/L (0.40-1.50) 1.52
1.93 mmol/L (0.46-1.71)

VITAMINES

08-04-2019

Vitamine D total (Roche): 15.4 ng/ml (30.0-100.0) 20.7
(Cobas 6000) 38.5 nmol/l (75.0-250.0)

Fin du compte rendu

LABORATOIRE D'ANALYSES
DE BIOLOGIE MEDICALE
117, Bd Bir Anzarane - Casablanca
TÉL: 0522 98386000083
N°: 93001196
Dr A. Azeddoug
Médecin Biologiste

Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dossier Valide